



Agriculteurs français **et**
développement international

Synthèse du rapport d'orientation Afdi 2010

"Des mondes agricoles unis face au défi alimentaire"



Un monde à la recherche de l'équilibre alimentaire

En 2050, la population mondiale devrait atteindre 9 milliards de personnes et les habitudes alimentaires dans les pays émergents, suite à l'urbanisation et l'amélioration des niveaux de vie, risquent d'évoluer fortement. Malgré ces perspectives et la crise alimentaire de 2008, aucune réponse concertée ne semble véritablement émerger face au défi alimentaire des cinquante prochaines années. Les négociations au sein de l'OMC ont même intensifié la libéralisation des politiques agricoles, favorisant une amplification de la volatilité des prix.



Il paraît donc urgent d'apporter au défi alimentaire des solutions politiques basées sur des visions à long terme. Ce constat se confirme au regard des contraintes structurelles pesant sur l'agriculture. Ces dernières sont nombreuses, les principales étant pour Afdi :

- **Les appropriations de terres à grande échelle**, susceptibles de priver des agriculteurs locaux de leurs moyens de production. Sachant que les investissements fonciers sont parfois le fait d'États qui cherchent à sécuriser leur approvisionnement alimentaire, quel arbitrage peut être opéré en matière d'accès aux ressources foncières mondiales ? Quel statut accorder aux agriculteurs locaux et familiaux pour limiter les menaces d'expropriation foncière ?
- **Le changement climatique**, qui pose des questions sur l'adaptation de l'agriculture et son rôle d'atténuation de ce phénomène. Comment mettre en valeur une coordination internationale capable de lier les enjeux environnementaux et ceux du défi alimentaire ?
- **La limitation des ressources en eau** qui peut être une contrainte forte face à l'augmentation attendue de la production alimentaire. Quel partenariat entre pouvoirs publics, recherche et organisations professionnelles doit être mis en place pour améliorer la productivité et la gestion de l'eau ?
- **La production agricole non-alimentaire**, en particulier énergétique, qui est parfois perçue comme une contrainte dans l'atteinte de l'équilibre alimentaire. Des filières de proximité, visant une sécurité énergétique nationale, peuvent-elles véritablement stimuler l'augmentation de la production alimentaire ?

Au regard de ces problématiques, l'agriculture est bien au cœur des enjeux internationaux, et il est **urgent de mettre en œuvre des politiques nationales et internationales favorables à l'atteinte de l'équilibre alimentaire.**

Pour Afdi, le soutien actif aux agricultures familiales des pays en développement est un élément central dans la résolution de ces défis.

Le poids démographique de ces agricultures et leurs potentiels en font des acteurs majeurs de la résolution des enjeux alimentaires. L'Histoire a prouvé, qu'à long terme, les agriculteurs familiaux poursuivent des objectifs de sécurité alimentaire nettement plus durables que des exploitations dominées par des capitaux issus de l'actionnariat. Face aux challenges démographiques, sociaux et économiques que vont connaître les pays en développement, les agricultures familiales représentent une solution d'avenir sur laquelle il faut miser. Il est donc primordial qu'elles puissent bénéficier de politiques de développement ambitieuses pour trouver une réponse aux enjeux alimentaires de demain.



Depuis la libéralisation des économies des pays en développement dans les années 80 et 90, les organisations paysannes ont acquis une place centrale en matière de soutien aux agriculteurs. En tant qu'outils privilégiés de défense et de promotion de l'agriculture familiale, **ces organisations paysannes doivent donc être placées au cœur des politiques de développement agricole.**

Vers un pacte professionnel agricole capable de stimuler l'application du Droit à l'alimentation

La recherche de l'équilibre alimentaire implique que l'agriculture soit placée au centre des préoccupations internationales. Actuellement, la gouvernance mondiale de l'agriculture, essentiellement basée sur une logique de marché, a de nombreuses limites vis-à-vis de cet objectif.

L'utilisation du Droit à l'alimentation permet, par contre, de proposer des règles de régulation du marché agricole respectant les préoccupations de l'ensemble des agricultures familiales.

En effet, les pays engagés en faveur du Droit à l'alimentation, c'est-à-dire la majorité des pays membres de l'ONU, doivent assurer la disponibilité et l'accessibilité de la nourriture à leur population au regard du droit international. Plus concrètement, ils doivent garantir une production alimentaire suffisante pour leur population ainsi que l'accès à des moyens économiques lui permettant de se nourrir convenablement. Plus largement, le débat sur l'application de ce droit permet de s'interroger sur l'impact des règles commerciales internationales en matière d'agriculture, la mise en lien des questions climatiques avec les questions alimentaires, etc ...

Sachant que la plupart des personnes souffrant de la faim sont des paysans pauvres, **le Droit à l'alimentation**



permet donc d'affirmer l'importance de garantir des prix agricoles équilibrés pour que les paysans puissent vivre de leur métier tout en sécurisant l'accès à l'alimentation des consommateurs pauvres.

Pour Afdi, cette situation sera favorisée dans un contexte où chaque peuple est en mesure de définir sa propre politique agricole en fonction de ses préférences alimentaires et de ses spécificités culturelles, c'est-à-dire un environnement politique qui admet le principe de souveraineté alimentaire.

Les organisations agricoles qui représentent les agriculteurs familiaux ont donc un intérêt fort à défendre de tels principes. Leur alliance, autour d'un pacte professionnel, pourrait leur permettre de proposer des règles de gouvernance qui évitent la mise en concurrence sauvage des agricultures qui est nuisible à l'accès à l'alimentation des consommateurs.

En valorisant un équilibre entre rémunération des agriculteurs et accès des consommateurs à l'alimentation, ce pacte mettrait en valeur la capacité des agriculteurs familiaux à proposer des solutions aux préoccupations alimentaires de l'ensemble de la société.

En marquant leur volonté commune d'être force de proposition, les agriculteurs des pays du Sud et du Nord peuvent être des acteurs majeurs dans la définition et la mise en place de politiques publiques volontaristes.

A l'image de certaines politiques agricoles nationales ou d'unions régionales, **il est déterminant que des cadres de décisions internationaux soient à l'initiative de politiques favorables aux agricultures familiales pour parvenir à résoudre les enjeux alimentaires qui se profilent dans un avenir proche.**

Renforcer les pratiques d'Afdi pour construire le pacte professionnel agricole

Afdi souhaite participer activement à la mise en œuvre du pacte professionnel agricole en faveur des agricultures familiales. Pour cela, elle s'engage à fournir un appui renforcé à l'autonomisation des organisations paysannes (OP), un travail plus performant de sensibilisation du monde agricole français aux problématiques du développement et à perfectionner ses méthodes d'échange entre professionnels agricoles.

De nombreuses organisations paysannes des pays en développement partenaires d'Afdi ont renforcé leurs capacités de représentation et sont devenus des interlocuteurs directs des institutions internationales.

Afdi juge essentiel que ces dynamiques d'OP continuent d'être accompagnées et propose d'apporter un soutien plus spécifique au renforcement effectif de leur poids politique et institutionnel, de leurs capacités opérationnelles et de leur autonomie financière. Pour cela, il est important qu'Afdi perfectionne ses dispositifs d'élaboration, de suivi et d'évaluation de ses partenariats. Cette volonté se traduira par une mutualisation accrue des outils utilisés au sein du réseau Afdi et un approfondissement des méthodes de concertation avec les OP partenaires.

Concernant l'éducation au développement, **Afdi est constituée d'un réseau important de militants et d'organisations professionnelles agricoles qui lui permet de pouvoir sensibiliser largement le milieu agricole et rural français** sur l'importance d'un lien entre les agriculteurs familiaux face au défi alimentaire. Pour permettre à ses membres de relayer de façon aussi fiable que possible la teneur de ces enjeux, Afdi souhaite approfondir la formation de ses militants et renforcer ses outils de sensibilisation au développement. Dans cette optique, le réseau Afdi souhaite important d'entamer une réflexion stratégique en matière d'information, de formation et de mobilisation, et de définir les cibles et objectifs de ce travail de sensibilisation aux enjeux mondiaux de l'agriculture familiale.

Les échanges entre professionnels agricoles initiés par Afdi doivent rester le socle concret du pacte professionnel agricole

Pour améliorer les méthodes d'Afdi dans ce domaine, il est proposé d'ajouter une nouvelle classification des échanges à celles utilisées habituellement : les échanges découvertes, qui permettent un premier contact des agricultures familiales des pays en développement, les échanges de suivi de partenariat, et les missions d'expertises, qui sont demandées par les organisations paysannes sur des problématiques et des techniques agricoles précises. Ces missions d'expertise exigent qu'un lien fort continue d'exister entre Afdi et les organisations professionnelles françaises, pour répondre aux demandes de plus en plus précises des organisations paysannes. **La capacité d'Afdi à mobiliser des compétences au sein du monde agricole français est donc un des éléments clés** de la construction du pacte professionnel agricole.

Les orientations concernant les actions Afdi s'inscrivent



donc dans une logique d'adaptation continue au contexte des agricultures familiales et des organisations paysannes. Elles permettent à l'association de s'appuyer sur des bases solides qu'elle a su construire au fil du temps. **Ses liens historiques avec les organisations agricoles, françaises et des pays en développement, et son réseau de militants sont des atouts pour une participation active et concrète aux rapprochements entre agriculteurs pour la défense d'un système agricole et alimentaire plus juste.**